

Image not found or type unknown



Rachat de la nue propriété

Par **Lonacoma**, le **06/10/2013** à **12:29**

Au décès de mon épouse, mon fils hérite d'une partie de notre patrimoine sous forme de nue propriété.

Puis je lui régler sa part sans vendre la maison et de ce fait redevenir l'unique propriétaire du bien?